

RAPPORT N° 99/6-63
au Conseil Municipal

OBJET

**CLASSEMENT DE DIVERS CHEMINS ET VOIES
DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Une enquête destinée à recueillir les observations du public sur le projet de classement dans la voirie communale de quarante-sept chemins et rues s'est tenue du lundi 2 au vendredi 20 août 1999.

A l'exception de la Rue Henri Vavasseur et de l'impasse donnant sur la Rue Monthyon à hauteur du n° 95, il s'agit de voies récemment aménagées par la Commune ou les SEM et dont l'emprise est déjà communale ou en cours de rétrocession. Le classement de ces voies n'a entraîné aucune objection de la part du public.

Le classement de la Rue Henri Vavasseur et de l'impasse donnant sur la Rue Monthyon était demandé pour permettre de lever le flou actuel concernant le statut de ces deux voies.

La Rue Henri Vavasseur a été réalisée au début des années 1980 par la DDE lors de la mise à quatre voies du Boulevard Lancastel pour permettre de désenclaver un certain nombre de parcelles n'ayant plus accès sur le Boulevard et avait vocation à devenir communale. L'emprise est pourtant toujours aujourd'hui propriété de l'Etat.

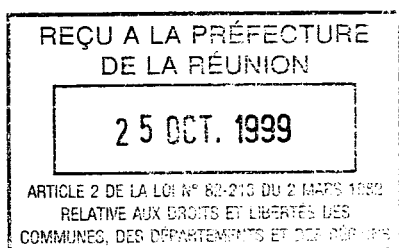
Il est apparu lors de l'enquête publique qu'un contentieux est en cours entre la DDE et les anciens propriétaires, la famille RAVATE, ceux-ci n'ayant toujours pas été indemnisés près de vingt ans après le début de la procédure d'expropriation.

Quant à l'impasse donnant sur la Rue Monthyon à hauteur du n° 95, le cadastre l'affecte au domaine public bien qu'aucune procédure n'ait jamais été engagée pour son classement. L'enquête a montré que les riverains étaient bien copropriétaires de la voie et qu'ils s'opposaient au classement.

La liste des chemins et voies à classer figure en annexe.

Je vous demande de vous prononcer sur leur classement, en tenant compte du rapport du Commissaire Enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 99/6-63
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

**CLASSEMENT DE DIVERS CHEMINS ET VOIES
DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 20 août 1999 inclus ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-63 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Dominique DAMBREVILLE, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Vie Quotidienne ;

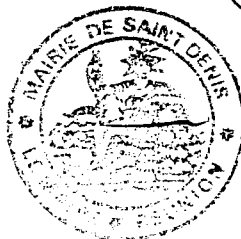
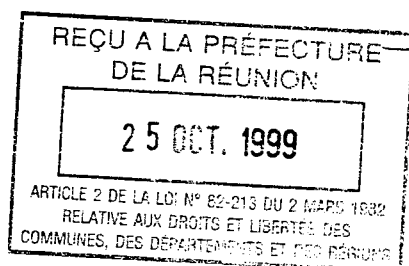
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le projet de classement dans la voirie communale des chemins et voies figurant sur la liste annexée à l'exception de la Rue Henri Vavasseur et de l'impasse donnant sur la Rue Monthyon à hauteur du n° 95, conformément au rapport du Commissaire Enquêteur.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



ANNEXE

CHEMINS ET VOIES A CLASSER

DESIGNATION	QUARTIER	LONGUEUR A CLASSER	EMPRISE
Rue Mausolée	Saint-Denis	250 m	5,5 à 7,5 m
Rue George Sand	Saint-Denis	160 m	6 m
Rue Jules Verne	Saint-Denis	250 m	8 m
Rue Monthyon (impasse donnant dans)	Saint-Denis	90 m	5 à 6 m
Rue Jules Auber (prolongement entre Rue Général de Gaulle et Rrue Decaen)	Saint-Denis	100 m	10 m
Rue Henri Vavasseur	Saint-Denis	95 m	10 m
Allée des Perles	Bellepierre	205 m	8 m
Allée des Girasols	Bellepierre	310 m	11 m
Allée des Fluorines	Bellepierre	640 m	5 à 7 m
Chemin des Avocats	Bellepierre	260 m	6 m
Chemin des Peupliers	Saint-Bernard	425 m	6 m
Chemin Couilloux	Saint-Bernard	515 m	6 m
Chemin Nourly	Saint-Bernard	245 m	5 m
Chemin de Terre Rouge (prolongement)	Montagne	175 m	5 m
Chemin des Tamarins (prolongement)	Montagne	380 m	10 m
Rue de l'Afrique	Montgaillard	135 m	14 m
Rue de la Chine	Montgaillard	75 m	12 m
Rue de l'Europe	Montgaillard	200 m	10 m
Rue de l'Inde	Montgaillard	160 m	14 m
Avenue du Pape Jean-Paul II	Montgaillard	345 m	20 m
Rue de Madagascar	Montgaillard	270 m	14 m
Rue des Poivriers	Montgaillard	700 m	12,5 m

CHEMINS ET VOIES A CLASSER

DESIGNATION	QUARTIER	LONGUEUR A CLASSER	EMPRISE
Rue des Géraniums	Moufia et Sainte-Clotilde	230 m	8 à 9 m
Rue Eugène Descamps	Sainte-Clotilde	215 m	6 à 8 m
Avenue Pierre Mendès-France (prolongement)	Moufia	145 m	14 m
Rue Pierre de Coubertin	Moufia	190 m	9 à 10 m
Allée des Kentias	Moufia	240 m	8 m
Impasse de la Vanille	Moufia	150 m	5 à 6 m
Rue du Bois-de-Rose (prolongement)	Moufia	165 m	8 à 10 m
Rue Lory-les-Hauts (prolongement)	Sainte-Clotilde	100 m	12 à 14 m
Rue Méziaires Guignard (prolongement)	Sainte-Clotilde	60 m	10 m
Rue de la Clinique	Sainte-Clotilde	200 m	5 à 6 m
Chemin des Franciscéas	Sainte-Clotilde	300 m	10 m
Chemin des Cannes	Bois-de- Nêfles	650 m	5 m
		270 m	5 m
Chemin Andréa Hoarau	Bois-de- Nêfles	120 m	6 m
Chemin du Stade	Bois-de- Nêfles	240 m	8 à 11 m
		100 m	7 m
Rue Jules Hermann (prolongement)	Bois-de- Nêfles	225 m	10 à 12 m
Rue des Conflors	Chaudron	240 m	10,5 à 12 m
Rue des Lastrons	Chaudron	320 m	10 m
Rue des Ravénalas	Chaudron	180 m	14 m
Rue des Pipangailles	Chaudron	60 m	8 m
Rue du Stade de l'Est	Chaudron	420 m	6 et 10 m
Rue d'Armor	Chaudron	120 m	6 à 8 m

CHEMINS ET VOIES A CLASSER

DESIGNATION	QUARTIER	LONGUEUR A CLASSER	EMPRISE
Rue Pierre et Marie Curie	Bretagne	650 m	5 m
Rue Henri Becquerel	Bretagne	400 m	5 m
Chemin de la Confiance	Bretagne		
Chemin de l'Espérance	Bretagne		

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 15 octobre 1999
et annexé à la Délibération n° 99/6-63

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**

